

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi 14 octobre 2014 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay
Sylvie Bolduc
Emmanuel Deschênes
Pierre Tremblay, conseiller
Ruth Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

176-10-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

177-10-14 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 215 000 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
169-14	215 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 215 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéros 169-14 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	8 100 \$
2016.	8 400 \$
2017.	8 600 \$
2018.	8 800 \$
2019.	9 100 \$ (à payer en 2019)
2019.	172 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 169-14, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

178-10-14 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 21 octobre 2014 au montant de 215 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt no 169-14. Ce billet est émis au prix de 98,043 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

8 100 \$	1,8 %	21 octobre 2015
8 400 \$	2,0 %	21 octobre 2016
8 600 \$	2,15 %	21 octobre 2017
8 800 \$	2,35 %	21 octobre 2018
181 100 \$	2,5 %	21 octobre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

179-10-14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale